PAYS DE LA LOIRE

Le service public, on l'aime, on le défend
http://www.fiers-du-service-public.fr/

LE TELETRAVAIL ça déraille …

LA FOCALE du SNU POLE EMPLOI FSU Octobre 2017

Le SNU alerte les télétravailleurs-euses : vous avez signé un avenant qui stipule « l'agent prend l'engagement de ne pas entreposer ou faire fonctionner le matériel et les équipements mis à sa disposition dans un autre lieu que celui de son domicile » or en réunion DP, la direction impose le retour du matériel en agence.

Pourtant, un équipement gardé au domicile de l'agent-e solutionne toutes les questions inhérentes à la gestion des congés, des temps partiels, des formations, des arrêts maladie, de la responsabilité juridique….

Dans le cadre du télétravail, l'établissement considère que les imprimantes ne sont pas un outil de travail nécessaire. Devant nos interpellations, la direction répond que « les imprimantes ne font pas partie de l'accord Qualité de Vie au Travail ».

Kafka es-tu là ?

AI / PROMOS 2018 : l'examen des situations individuelles se fera entre octobre et novembre 2017 et la remise de courrier à compter de janvier 2018.

A vos marques ! Prêts ? Badgez !

Installation de nouvelles badgeuses du 13 au 24 novembre 2017. Vous devrez badger sur votre poste informatique durant cette période.

Gestion des jours RTT Art4§2 de l'accord OATT : « le délai de prévenance concernant la pose de moins de 5 jours de RTT est égal à 8 jours calendaires. La demande, faite dans E-Temptation, doit faire l'objet d'une réponse de l'employeur dans les 3 jours. En l'absence de réponse dans les délais, la prise des jours de RTT est réputée accordée. »

snudppdl@gmail.com

www.snupdlfsu.fr
Informez-vous !

Sylvie Aubert
Céline Comtet
Olivia Magnen
Anne Hillion
Claudine Théophane
Sandrine Boulay
Christel Daudin
Patricia Buchet
Catherine Brochard